JOURNEE D'ACCUEIL

DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES ET CONTRACTUELS

NOMMÉS EN HAUTE SAÔNE

Mardi 4 juillet 2023

Les obligations règlementaires de service des enseignants stagiaires et contractuels

Charge d'enseignement : 24 h ou 12 h hebdomadaires (les lundis, mardis pour les T0 50%)

Les enseignants stagiaires et contractuels doivent 108 h ou 54 h (50% des 108 heures annuelles) réparties de la manière suivante :

- activités pédagogiques complémentaires,
- participation aux conseils d'école,
- travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maitres de l'école et des conseils des maitres de cycle),
- rencontres école / familles
- animations pédagogiques,
- tutorat assuré par les PEMF, accompagnement assuré par les CPC.

Un suivi de proximité vers la professionnalisation

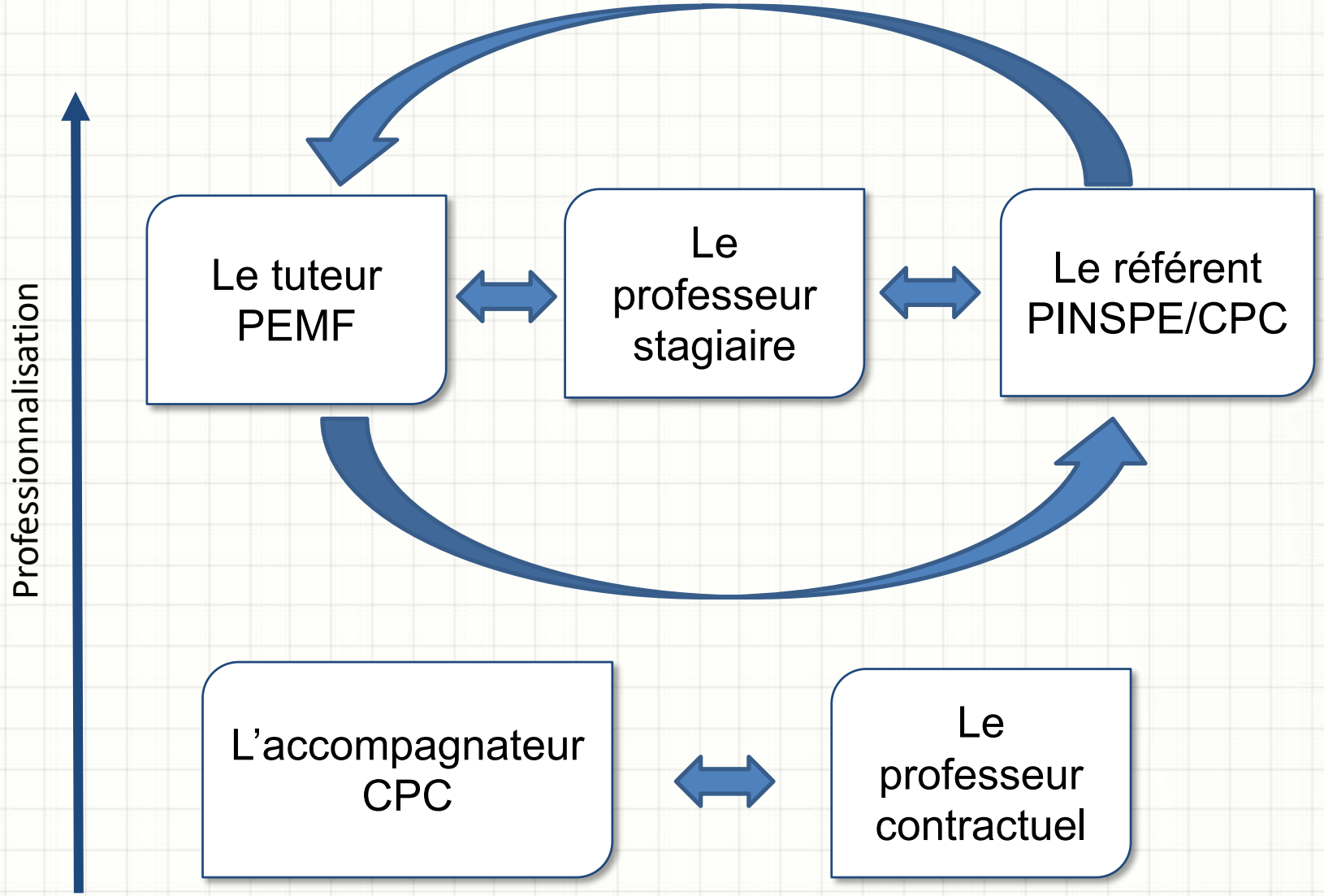

Un interlocuteur privilégié :

le PEMF (professeur des écoles maitre formateur)

le CPC (conseiller pédagogique de circonscription)

- Il favorise l'accueil et l'intégration du professeur stagiaire ou contractuel.

- Il apporte une aide à la prise en charge de la classe.

- Il fournit un apport conceptuel sur les savoirs d'expérience.

Qu’est-ce qu’une visite conseil ?

Partage d’expériences…

- les attendus du stagiaire / contractuel

- les attendus du point de vue des formateurs

une observation

des compétences professionnelles

des gestes professionnels

un regard sur les préparations de la classe

un entretien formatif

vers une analyse de la pratique

des échanges de pratiques

un feed-back

➪ un compte-rendu

Des indicateurs pour compléter le livret de suivi et de formation du professeur des écoles stagiaire

B.O. Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015

Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Compétence	Composante de compétence	1	2
1. Faire partager les valeurs de la République	▪ Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. ▪ Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.	Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel. Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative.	Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	▪ Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. ▪ Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation.	Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.	Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo13/MENH1506379N.htm

Extrait du compte-rendu de visite

3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique **P2**. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	**Visite 1**	**Visite 2**	**Visite 3**	
			Suffisamment Acquises (1)	Insuffisamment Acquises (2)
• Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement			☐	☐
• Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées			☐	☐
• Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels			☐	☐

Visites formatives	
Numéro et date	Éléments d'analyse et conseils

Un accompagnement personnalisé

Année scolaire 2023-2024	Publics FSTG - PEC relevant de la formation initiale		DSDEN 70 / INSPE site de Vesoul	
Publics	**Catégories**	**En classe**	**Accompagnement / Tutorat**	**En formation**
FSTG (fonctionnaires stagiaires)	**Professeurs des écoles stagiaires T0 100%** **Titulaire d'un master MEEF** ou expérience significative	**100%**	**Au moins 3 visites PEMF/CPC** (au moins 2 visites conseils / 1 évaluative) · première visite conseil : 3h PEMF tuteur · deuxième visite conseil : 1h30 PEMF tuteur + CPC référent *Si le FSTG rencontre des difficultés dans sa pratique, si un DAC est mis en place ⇨ visite 2 bis : 3h PEMF* · troisième visite évaluative avec permutation de PEMF + CPC référent → 12 h de tutorat PEMF → avec DAC si nécessaire (CPC)	**63 heures** de formation → 9h à l'INSPE site de Vesoul, 30 et 31 août → 6h sur temps scolaire → 18h d'animations pédagogiques Intervenants : PEMF, CPC/CPD → 30h en distanciel M@gistère
	Professeurs des écoles stagiaires T0 50% DIU Diplôme interuniversitaire **Non titulaire d'un master MEEF** ou concours 2022 en renouvellement	**50%** **lundi et mardi**	**4 visites PEMF/PINSPE** (3 visites conseils / 1 visite évaluative) · première visite conseil : 3h PEMF tuteur · deuxième visite conseil : 1h30 PEMF tuteur + PINSPE référent · troisième visite conseil : 3h PEMF tuteur · quatrième visite évaluative : 1h30 PEMF + PINSPE référent → 8 h de tutorat PEMF → avec DAC si nécessaire (CPC)	En formation à l'INSPE sur les sites Besançon / Belfort
PEC (professeurs des écoles contractuels)		**100%**	**Suivi et accompagnement par les CPC**	**63 heures** de formation → 9h à l'INSPE site de Vesoul, 30 et 31 août → 6h sur temps scolaire → 18h d'animations pédagogiques Intervenants : PEMF, CPC/CPD → 30h en distanciel M@gistère

Un accompagnement personnalisé

en fonction des besoins : le Dispositif d'Aide et de Conseil (DAC)

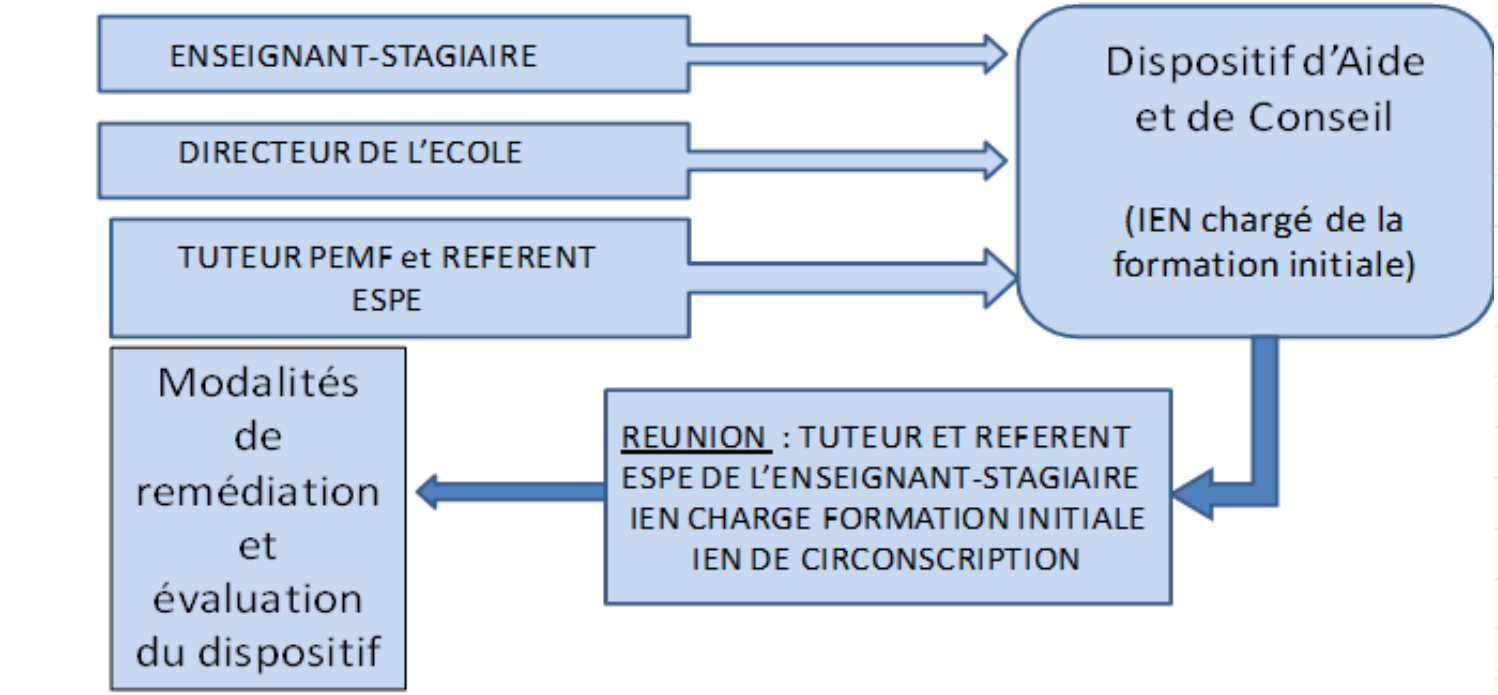

- ☐ Renforcement de l'aide pédagogique par les tuteurs
- ☐ Visite(s) supplémentaire(s)
- ☐ Stage d'observation et/ou mise en œuvre pédagogique dans une classe d'application
- ☐ Autres modalités :

Webmail CONVERGENCE Besançon

- https://convergences.ac-besancon.fr/

Activer, personnaliser et utiliser sa messagerie professionnelle académique

Dès que vous avez connaissance de votre affectation :

→ prendre contact avec votre école, avec le/la directeur/trice ;
→ prendre connaissance de son/ses niveau.x de classe ;
→ prendre connaissance du projet d'école ;
→ prendre connaissance des outils disponibles, utilisés (manuels, fichiers, matériel…) ;
→ visiter l'école ;
→ se renseigner sur les fournitures scolaires, les commandes, les budgets ;
→ préparer la rentrée :

- emploi du temps,
- programmations, progressions,
- première journée de classe.

⇨ *Ressources : BO, Eduscol, Circo70, sites institutionnels départementaux, académiques, Canopé.*

https://circo70.ac-besancon.fr/category/professeurs-stagiaires-en-haute-saone/

Ressources cycle 1

Des ressources pour les professeurs des écoles stagiaires et les alternants contractuels

Préparer la classe Généralités

Carole IVANCE 10 mois

Réunion de rentrée

google docs

Réunion rentrée 2021-2022_MS Jean Morel_exemple diaporama.pptx

Sabrina Porte 10 mois

Séance, séquence des exemples

Sabrina Porte un an

Exemple d'organisation de fiche séquence

DOC

Programmes

Sabrina Porte 11 jours

Guide pour enseigner la construction du nombre en cycle 1

Accueil et stage de formation des professeurs des écoles stagiaires et contractuels, les 30 et 31 août 2023

- Pour les PES : un accueil institutionnel à Besançon par Mme la Rectrice Nathalie Albert Moretti
- Pour les PES et PEC : des formations d'aide à la prise de fonction avec les PEMF

Pré-rentrée dans les écoles, le vendredi 1er septembre 2023

Rentrée des élèves, le lundi 4 septembre 2023